

L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet à 20 heures, **Le Conseil Municipal de la commune de LOMBEZ** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. COT Jean-Pierre, Maire

Présents: MM Jean-Pierre COT, Christine BEYRIA, Roger HAENER, Chantal VEGA, Cédric PIMOUNET, Marie-Thérèse CAILLE Pierre GUICHERD, Bernard ANÉ, Corinne GOMEZ, Josette ALAUX, Isabelle PATRIARCA, Stéphane BOUCHARD, Jean-Pierre DESPAX, Corinne SURAN.

Absents ayant donné une procuration : Joël PELLIS à *Christine BEYRIA*, Eric DAUBRIAC à *Pierre GUICHERD*, Vanessa BUSQUET à *Jean-Pierre COT*.

Absents : Martine RUIZ TAUSTE, Michaël BOUTINES.

Secrétaire de séance : Stéphane BOUCHARD.

1. Approbation du procès-verbal séance du 4 juin 2024

Le procès-verbal du 4 juin 2024 est approuvé à l'unanimité

2. Présentation de l'étude PROJEMA : salle de sport.

Délibération n°2024-38

Objet : Présentation de l'étude PROJEMA : salle de sport.

M. Le Maire présente à l'assemblée le scénario programmatique du Cabinet PROJEMA pour la construction d'une salle de sports pluridisciplinaire à Lombez, suite à la réunion en date du 12 juin 2024, à savoir les éléments détaillés pour chacun des sujets suivants :

- 1/ *Les attendus du programme*
- 2/ *Le site et le terrain d'assiette du projet*
- 3/ *Le scénario programmatique*
- 4/ *Les estimations financières*
- 5/ *Exemple de référence architecturale dans le département du Gers (Marciac)*
- 6/ *Epilogue / Suite à donner*

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil décide :

A l'unanimité,

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

- d'acter le principe du projet présenté,
- d'autoriser le cabinet PROJEMA, à poursuivre sa mission et rendre les premiers travaux attendus :
 - o élaboration du cahier des charges en vue du concours d'architectes ;
 - o fournir un rétroplanning détaillé des étapes du projet.

3. Droit de préemption parcelle « Darolles » AB 202

Délibération n°2024-39
Droit de préemption parcelle « Darolles » AB 202

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, suite aux échanges lors du conseil municipal du 2 juillet 2024 et suite au mail du 5 juin 2024 à l'ensemble des conseillers municipaux : Monsieur DAROLLES avait proposé le prix de 1 000€ (mille euros) au Conseil Municipal.

Une DIA a été actée entre Monsieur POISSON Olivier (actuel propriétaire du moulin) et Monsieur DAROLLES. Un projet de vente est enregistré auprès du notaire Maître Minvielle en date du 4 juin 2024 au prix de 800 euros.

Le maire informe le conseil municipal de sa volonté de préempter sur la parcelle AB202 pour une cohérence dans l'aménagement de la place du Moulin, une étude étant confiée à ce jour à un architecte.

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

- *décide d'autoriser le maire à prendre un arrêté de préemption sur la parcelle AB202.*

4. Devis syndicat d'électrification

Délibération n°2024-40
Devis syndicat d'électrification.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de desserte en énergie électrique basse tension de la Gendarmerie de Lombez. Il fait par des conditions techniques et financières établies par le Syndicat Territoire d'Énergie du Gers concernant la desserte en énergie électrique.

Le coût des travaux est estimé à 16 995.00 € HT dont 40 % sont financés par la réfaction tarifaire fixé par arrêté ministériel, soit un coût des travaux après la réfaction de 10197 € HT.

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil décide :

A l'unanimité,

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

- **décide d'approuver** les conditions financières et techniques du projet ;
- **décide d'autoriser** Monsieur le Maire à passer commande desdits travaux auprès du Syndicat Territoire d'Energie du Gers.

5. Gratuité piscine personne handicapée

Délibération n°2024-41
Gratuité piscine personne à mobilité réduite.

Monsieur le maire explique à l'assemblée que suite à la demande concernant la gratuité de la piscine municipale pour des personnes à mobilité réduite, il est proposé d'accorder la gratuité au bassin sur présentation d'une pièce justificative :

- aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à l'accompagnant d'une personne en situation de handicap (un seul accompagnant).

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil décide :

A l'unanimité,

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

- **décide d'accorder** la gratuité au bassin sur présentation d'une pièce justificative, aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à l'accompagnant d'une personne en situation de handicap (un seul accompagnant).

6. Point travaux en cours

Délibération n°2024-42
Etude de devis de peinture signalétique.

Il est présenté à l'assemblée différents plans, photographies et devis à l'appui, pour la réalisation de places de stationnement et de traçages de signalétique sur la commune de Lombez à savoir :

- **Aménagement du parking de la cité des castors (places de parking et aménagement paysager) ;**
- **Traçage des passages piétons :**
 - o RD 39, route de Samatan (piste cyclable) ;
 - o RD 632, route de l'Isle en Dodon (traversée piste cyclable) ;
- **Aménagement du parking entrée du stade (place de parking PMR et place de parking réservée bus) ;**
- **Aménagement du parking maquis de Meilhan (places de parking et aménagement paysager) ;**
- **Aménagement du Boulevard des Pyrénées (place de parking PMR) ;**
- **Peintures au sol diverses (places de parking et aménagements piétons).**

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil décide :

A l'unanimité,

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

- **décide d'acter** le principe de réalisation de ces travaux de marquage au sol,
- **décide d'ajouter** le traçage de signalétique « chemin des religieuses » (passage piéton). Le conseil municipal acte le principe d'ajouter le marquage de signalétique, de certaines zones sur la commune, sous réserve d'obtenir les devis correspondants au budget alloué, pour envisager les différents engagements à venir. Ceci sous les conseils avisés du CAUE.

7. Etude urbaine, architecturale et paysagère

Délibération n°2024-43

Présentation du cahier des charges - étude urbaine, architecturale et paysagère.

Dans le cadre d'une étude du réaménagement global du village, une étude paysagère et architecturale est nécessaire.

Monsieur Pimounet présente à l'assemblée le cahier des charges suite à l'étude urbaine, architecturale et paysagère travaillé par le CAUE du Gers et le chargé de mission petite ville de demain, pour la commune de Lombez. Ce cahier des charges visera à retenir un bureau d'études qui devra étudier les différents points suivants :

1. **Requalification des rues du centre-bourg ;**
2. **Entrée EST de la ville et devenir de la Gendarmerie ;**
3. **Devenir du secteur de la crèche, de l'école, du city-stade et du futur gymnase ;**
4. **Ancienne ferme de la Ramondère et les abords de la Salle des Fêtes ;**
5. **Hiérarchiser et finaliser les projets de connexion mode doux ;**
6. **Entrée Ouest - Dent creuse des Castors ;**

Ainsi, l'étude devra permettre :

- **D'arrêter une stratégie d'aménagement d'ensemble ;**
- **D'affiner les réflexions sur les principaux secteurs stratégiques et détailler les principaux projets d'aménagement ;**
- **De disposer d'une véritable programmation pluriannuelle des projets prioritaires avec des outils chiffrés ;**
- **De proposer des pistes d'aménagement ou d'actions complémentaires à mener afin de dynamiser et améliorer la qualité du cadre de vie de Lombez.**

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil décide :

A l'unanimité,

	Pour	Contre	Abstention
	17	0	0

- **décide d'acter** le principe et les fondements de cette étude ;
- **décide d'autoriser** le Maire à lancer le marché ayant pour objet la réalisation d'une étude urbaine et d'un plan guide pour l'aménagement, le développement et la mise en valeur du bourg de Lombez.

8. Présentation terrain multi-sports

Délibération n°2024-44
Usages terrain multi-sports.

Dans le cadre du fonctionnement du terrain multi-sports, il est présenté à l'assemblée le projet de charte d'utilisation du terrain multi-sports.

Le panneau installé à l'entrée sera modifié concernant la non utilisation de crampons moulés, lequel faisant état des conditions d'utilisation et du respect des structures.

Cette charte sera affichée à l'entrée de la structure.

De plus afin de permettre cet affichage, il est proposé au conseil municipal d'acter l'acquisition d'un panneau d'affichage en aluminium.

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil décide :

A l'unanimité,

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

- **décide d'approuver** la charte d'utilisation du terrain-multi-sports ;
- **décide de modifier** le panneau d'usages, en interdisant l'utilisation de crampons moulés ;
- **décide d'accorder** l'achat d'un panneau d'affichage en aluminium.

9. Questions diverses

a) Présentation de l'Ecole de musique

Corinne SURAN présente le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 17/06/2024 pour la présentation du bilan de l'école de musique sur l'année.

L'année 2023 fini en équilibre, cependant l'inquiétude subsiste pour les années à venir 2025 et 2026.

La commune de Lombez participe à hauteur d'une subvention de 10 000 euros ainsi que la mise à disposition gratuite des locaux. Différentes rencontres ont été organisées avec la mairie de Samatan et la Communauté des Communes du Savès, afin de garantir la pérennité de l'association.

Corinne SURAN propose d'organiser une réunion avec la présence de tous les élus des communes soit le 20 ou le 27 septembre 2024, pour une session de travail pour l'élaboration du « business plan » ainsi que des modalités d'action à mettre en place.

b) Présentation du suivi de projet pour la « Gendarmerie »

CONSTRUCTION GENDARMERIE - Détail des lots

N°	Désignation
01	GROS OEUVRE
02	CHARPENTE BOIS-COUVERTURE-ZINGUERIE
03	MENUISERIE PVC
04	MENUISERIE ALUMINIUM
05	ISOLATION
06	ENDUIT PAREMENT
07	PLATRIERIE-FAUX PLAFOND
08	PLOMBERIE SANITAIRE- CVC
09	COURANTS FAIBLES-COURANTS FORTS
10	SOLS DURS ET FAIENCES
11	MENUISERIE INTERIEURE BOIS
12	PEINTURE-NETTOYAGE
13	SERRURERIE
14	PORTAILS
15	VRD
16	ESPACES VERTS

7 LOTS en négociation

9 LOTS à relancer

Jean-Pierre COT informe l'assemblée du suivi du marché public de la construction de la nouvelle Gendarmerie :

- Publication des offres en date du 22/03/2024, avec une date de limite de remise des offres du 26/04/2024 ;
- 46 plis ont été remis ;
- Ouverture des plis le 06/05/2024 ;
- Rapport analyse des offres remis le 14/06 ;
- 8 lots classés sans suite pour cause d'infructuosité ;
- 1 lot sans offre ;
- 9 lots sont à relancer ;
- Les négociations et les entretiens ont duré deux jours les 25 et 26/06/2024 concernant 7 lots. Trois candidatures ont été retenues, leurs réponses sont attendues pour le 05/07/2024 ;
- Les relances concernant ces lots se feront courant la semaine 27, avec une date de limite de remise des offres semaine 30 ;

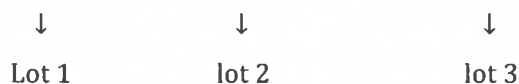
- Ouverture des plis semaine 31.

Monsieur le Maire indique que les services administratifs vont poursuivre la procédure déjà bien engagée en veillant au respect budgétaire et à l'enveloppe allouée à ce marché de travaux, soit 3 000 000 euros HT.

c) Présentation du suivi de projet pour la salle de la Ramondère

INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA SALLE DE LA RAMONDÈRE										
CLASSEMENT ANALYSE DES OFFRES										
LOT 1										
NOM ENTREPRISE	NOTE			RANG	METHODE de TRAVAIL		MOYENS SPECIFIQUES		ENVIRONNEMENT	
	NOTE PRIX	TECHNIQUE	NOTE GLOBALE		ENTREPRISE	TRAVAIL	PERSONNEL	NT		
	40	60			10	20	10	10	10	10
ACCHINI	40,00	55,00	95,00	2	10	15	10	10	10	10
STOP AMIANTE	20,74	53,00	73,74	5	8	15	10	10	10	10
DBA CONSTRUCTION	38,20	55,00	93,20	3	10	15	10	10	10	10
TROISEL SA	38,90	58,00	96,90	1	10	18	10	10	10	10
DANICY	32,42	55,00	87,42	4	10	15	10	10	10	10
LOT 2										
NOM ENTREPRISE	NOTE			RANG	METHODE de TRAVAIL		MOYENS SPECIFIQUES		ENVIRONNEMENT	
	NOTE PRIX	TECHNIQUE	NOTE GLOBALE		ENTREPRISE	TRAVAIL	PERSONNEL	NT		
	40	60			10	20	10	10	10	10
TROISEL SA	40,00	60,00	100,00	1	10	20	10	10	10	10
DANICY	25,80	60,00	85,80	2	10	20	10	10	10	10
LOT 3										
NOM ENTREPRISE	NOTE			RANG	METHODE de TRAVAIL		MOYENS SPECIFIQUES		ENVIRONNEMENT	
	NOTE PRIX	TECHNIQUE	NOTE GLOBALE		ENTREPRISE	MATERIEL	PERSONNEL	NT		
	40	60			10	30	5	10	5	5
CENEO ENERGIE	40,00	56,00	96,00	1	8	30	5	8	5	5
ZAVF ENERGIE	29,12	51,00	80,12	2	8	25	5	8	5	5
UNISOLAIRE	26,84	45,00	71,84	3	5	25	5	5	5	5

Désamiantage, charpente et panneaux photovoltaïques



Pierre GUICHERD informe l'assemblée que des appels d'offres ont été menés pour effectuer les travaux.

Concernant le « lot 1 » cinq entreprises ont répondu :

- La société Acchini de Tarbes,
- La société Stop amiante du Gard ;
- La société DBA Construction à Hendaye ;
- La société Troisel SA à Fleurance ;
- La société Danicy à Carbonne ;

Pour rappel, l'estimatif initial du coût des travaux pour le désamiantage en 2023 était de 19800 euros.

La Commission d'Appel d'Offres a proposé de retenir l'entreprise Troisel qui sera en charge du désamiantage mais également au renfort de la structure charpente et bac acier. Le Conseil Municipal acte cette proposition.

Le calendrier des travaux va être mis en place pour un démarrage courant le mois d'août et un achèvement pour la mi-septembre 2024.

Pierre GUICHERD poursuit sa présentation concernant le lot 3 : la pose de panneaux photovoltaïques. Ils seront mis en place fin du 1^{er} semestre 2025. Trois sociétés ont répondu à l'appel d'offre :

- La société Cenéo Energie pour un montant de 59 900 euros ;
- La société 2 AVF Energie pour un montant de 90 000 euros ;
- La société Unisolaire pour un montant de 88 000 euros ;

Avec un matériel identique, je vous propose d'entériner ce choix sur l'entreprise Cénio Energie.

Le conseil valide à l'unanimité.

Jean-Pierre DESPAX demande la quantité de panneaux qui vont être installés.

Patrick GUICHERD répond qu'il y en aura 216.

Pierre GUICHERD informe l'assemblée que les panneaux photovoltaïques qui sont installés à la crèche depuis le 27/06/2024 produisent 93 kwatt.

Pierre GUICHERD indique que concernant les activités qui se déroulent en général dans cette salle, celles-ci seront déplacées ailleurs.

d) Présentation projet de l'hôpital

Jean-Pierre COT souhaite faire un point régulier concernant les différents conseils de surveillance de l'hôpital auquel il siège en tant que Président, Christine BEYRIA représentante de la communauté de communes et Dr Jean-Pierre DESPAX représentant la CME.

Le dernier conseil de surveillance a eu lieu le 27/06/2024, il été dirigé par M. CALMETTE directeur de l'hôpital.

Différents points ont été abordés :

- Mises à jour et validation des PV des séances de juillet, octobre et décembre 2023 ainsi que celui de mars 2024 ;
- Validation des comptes financiers 2023 ainsi qu'une décision modificative qui a été votée ;
- Une information sur la visite vétérinaire concernant la restauration (mise aux normes de la cuisine).

Jean-Pierre COT explique que M. le Directeur a présenté un power point sur lequel se trouve la présentation de l'organisation de la méthode de travail du projet de santé Lombez, Samatan, l'Isle Jourdain et Gimont. Un comité de pilotage va se réunir le 12/07/2024, il regroupera l'ensemble des acteurs du Territoire. Cette instance définira les différents objectifs et les programmations à mettre en place. À cette instance sera présent le Directeur Régional de l'ARS occitanie.

Jean-Pierre COT fait part au conseil des éléments sur lesquels il faudra s'appuyer pour mener à bien ce projet et définir les futures programmations.

Attente de cette étude :

- L'Ehpad de demain ;
- La file d'active.

Jean-Pierre DESPAX explique que la file d'active est un projet qui prévoit de toucher tout le bassin du Savés et Gimontois.

- Que sera l'hôpital de demain ? plateau technique (radiographie, laboratoire, ...), quantifier les besoins ;
- La médecine de ville avec la collaboration de MSAP de Samatan ;
- Le service à domicile travaille de coordination avec les communes ;
- Réfection de la cuisine possibilité d'une cuisine centrale, tous les acteurs sont concernés ;
- Le chaînon manquant entre domicile et l'Ehpad quelle solution ?
- La réfection de la cuisine de l'hôpital qui n'est plus aux normes, l'idée peut-être de créer une cuisine centrale, pour cela l'intégration de la communauté de commune ;
- La blanchisserie.

Jean-Pierre COT rappelle que cette étude est menée par le cabinet ALBEDO sous la direction de M. FOURCENS (ancien directeur de l'hôpital d'Albi), il sera en lien étroit avec tous les services concernés par la réalisation de ce grand projet. Ce même projet est conditionné aux besoins du territoire. Les crédits alloués ont été sécurisés par l'ARS.

Calendrier des différentes étapes

- De juin à décembre 2024 les études seront lancées ainsi que des préprogrammations ;
- Courant le début d'année 2025, celle-ci sera dédiée aux programmations.

Cabinet de radiologie de Samatan

Jean-Pierre COT informe l'assemblée de la fermeture du cabinet de radiologie depuis le 1^{er} juillet 2024, ce qui pose problème. M. CALMETTE est informé de la situation, il a pris contact avec le groupe Orliance de Bordeaux. Jean-Pierre COT poursuit en indiquant que l'ARS avait donné l'autorisation d'installer un scanner à l'hôpital. Une négociation est en cours pour essayer de reprendre l'activité de radiologie.

Chantal VEGA indique que les murs sont à la vente, mais que tout est mis en œuvre pour récupérer une activité médicale ou paramédicale.

e) La Cathédrale

Marie-Thérèse CAILLE informe le conseil au sujet de la cathédrale. La mission confiée à M.CADOT il y a quelques mois n'est pas à ce jour aboutie malgré les relances de la mairie.

Jean-Pierre COT indique qu'à la suite de ce conseil, un mail sera envoyé à M. CADOT pour qu'il envoie à la mairie un diagnostic détaillé pour chaque spécificité et qu'il commence à rédiger le cahiers des charges pour les consultations concernant :

- L'enlèvement des fientes de pigeons ;
- Les infiltrations d'eau dans la chapelle ;
- La mise en place des statues.

f) L'activité du Golf

Jean-Pierre COT rappelle à l'assemblée que concernant les offres d'acquisition du terrain de golf à BARBET deux propositions ont été présentées au tribunal de commerce d'Auch à savoir :

- 1ère offre : reprise des structures existantes avec maintien de l'activité du Golf, de la restauration et même une évolution du service avec la création de terrains de paddle, création d'emplois.
- 2ème offre : par la société ENOE, un courrier a été transmis par cette entreprise informant du projet par mail du 14/05/2024. Ce projet nécessite l'installation de panneaux photovoltaïques sur le terrain, en supprimant l'activité sportive du golf de notre commune.

Cependant, à ce jour le tribunal de commerce demande aux deux sociétés de présenter leur projet complet.

Jean-Pierre COT poursuit en informant le conseil que les deux sociétés doivent venir demain dans les locaux de la mairie soit le 3 juillet 2024, pour présenter leur dossier respectif.

La séance est levée à 22h45

Le secrétaire de séance

Stéphane BOUCHARD



Le Maire

Jean-Pierre COT

